

# DÉMATÉRIALISATION OBLIGATOIRE DE LA DÉCLARATION 2035 ET SES ANNEXES

Art.1649 quater H du Code Général des Impôts modifié par la Loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 - art. 37

La déclaration 2035 et ses annexes doivent être dématérialisées et télétransmises aux services des impôts.

## QUI DÉMATÉRIALISE ET TELETRANSMET LA DECLARATION 2035 ET SES ANNEXES ?

### L'ADHÉRENT SUR SON ESPACE PERSONNEL :

- par la saisie en ligne de sa déclaration 2035 sur notre site [www.araplidf.org](http://www.araplidf.org)
- par le biais de **son logiciel de comptabilité** (si le logiciel prévoit la dématérialisation)

Pour télétransmettre sa déclaration sur son espace personnel via le site de l'ARAPL Ile de France, l'adhérent doit donner mandat à l'ARAPL IDF sur son bulletin d'adhésion ou sur demande :

- en cochant la mention « **Je choisis de télétransmettre** mes déclarations de résultats ou des données comptables ainsi que tous documents annexes les accompagnants et toutes informations complémentaires à la DGFIP par l'intermédiaire de l'ARAPL Ile de France sur mon espace personnel (avec le partenaire EDI choisi par l'ARAPL IDF) »

ou

### L'ARAPL ILE DE FRANCE POUR LE COMPTE DE L'ADHÉRENT :

Lorsqu'elle saisit et télétransmet la déclaration 2035 et ses annexes en lieu et place de l'adhérent **service gratuit** : si vous souhaitez bénéficier de ce service, merci de nous faire part de votre demande par écrit

ou

### L'EXPERT-COMPTABLE POUR LE COMPTE DE SON CLIENT :

- par le biais de **son logiciel de comptabilité**
- ou par la saisie en ligne sur notre site [www.araplidf.org](http://www.araplidf.org)

## LES ÉTAPES DE LA DÉMATÉRIALISATION ET DE LA TÉLÉTRANSMISSION DE LA DÉCLARATION 2035 ET SES ANNEXES SUR L'ESPACE PERSONNEL SÉCURISÉ

**Etape 1 : vous saisissez** votre déclaration 2035 et ses annexes ou vous déposez le fichier EDI de votre logiciel comptable.

**Etape 2 : vous dématérialisez et télétransmettez** votre déclaration aux Services des Impôts ;

- Vous suivez la télétransmission en vérifiant la couleur des accusés de réception qui s'affichent :

Légende :  **Accepté**  **Accepté avec anomalie**  **Rejeté**

- Une fois votre déclaration 2035 envoyée, elle est télétransmise simultanément à l'Administration Fiscale et à l'ARAPL qui l'examine.

**Etape 3 : vous répondez directement** à nos éventuelles questions relatives à l'examen de votre déclaration 2035 sur la forme puis sur le fond.

